

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°096/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 
ID : 039-200090579-20251015-D_096_2025-DE

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 75
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

21/10/2025

Votants :	91	Pour :	91	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles à STEYAERT Frank ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOUILLIER Jean-Charles ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet : Soutien à la SCIC Ensemble Bi'Eau

Rapporteur : Guy PIETRIGA

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « Égalim », qui impose que 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, puissent être servis dans les restaurations collectives et, fixe, entre autres, deux enjeux majeurs pour notre territoire :

- Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur,
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Terre d'Emeraude Communauté peut agir en faveur de ces enjeux au titre de ses compétences :

- En matière de développement économique : adhésion, soutien et participation à des structures de développement économique quel que soit leur nature juridique,
- En matière de politiques agro-environnementales : Soutien à la promotion et la commercialisation des produits locaux,
- En matière d'environnement : protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.

À ce titre, Terre d'Emeraude Communauté a approuvé en 2020 par délibération 2020-287 en date du 17/12/2020, sa participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ensemble Bi'Eau, dont l'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder à la production biologique locale et aux producteurs bio de pouvoir commercialiser localement leurs productions.

La SCIC Ensemble Bi'Eau rassemble la majorité des acteurs « bio » du système alimentaire du Pays Lédonien. Elle associe à la fois des associations, des producteurs et distributeurs locaux, des structures d'accompagnement et d'insertion, Ainsi que les quatre EPCI du Pays Lédonien (Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Espace Communautaire Lons Agglomération et Terre d'Émeraude Communauté),

En pratique, la SCIC développe des outils économiques et gère une activité commerciale permettant la valorisation des produits issus de l'Agriculture Biologique (ou en voie de l'être). Elle est également chargée de porter des actions d'animation et de sensibilisation à l'échelle du Pays Lédonien.

Pour ce dernier volet, les subventions perçues par la SCIC n'atteignant pas les montants attendus, la société a été mise en difficulté et son résultat comptable enregistre un déficit de 120 000 €.

Réuni le 6 mars 2025, le Conseil d'administration de la SCIC a proposé un plan de redressement prévoyant :

- Le recentrage de l'activité de la SCIC sur la partie « Développement de la vente de produits locaux et bio », la partie « Animation du territoire » étant reprise par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lédonien,
- L'augmentation de la part de capital de chaque EPCI membre,
- L'apport au compte courant des associés de la SCIC avec un plan de remboursement à 5 ans maximum.

Il est donc proposé que Terre d'Emeraude Communauté, comme chaque EPCI actionnaire :

- Augmente de 10 000 € maximum sa part au capital de la SCIC Ensemble Bi'Eau,
- Apporte au compte courant des associés de la SCIC Ensemble Bi'Eau un montant de 10 000 € sous forme de prêt remboursable sur 5 ans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER une augmentation de l'apport au capital de la SCIC Ensemble Bi'Eau à hauteur de 10 000 € maximum,

D'APPROUVER un apport au compte courant des associés de la SCIC Ensemble Bi'Eau pour un montant maximum de 10 000 € sous forme de prêt remboursable dont l'échéance ne pourra dépasser 5 ans,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président de mener à bien le projet et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

